

AVIS

Il est porté à la connaissance du public, que par arrêté N° 3A/2025/1354/174 du 25 avril 2025 du Ministre du Travail, la société CIPA BLANNENHEEM a été autorisée à exploiter un lève personne de la marque ARJO, du type Maxi Move, sous le numéro de construction 300615123.

Conformément à l'article 19 de la loi du 10 juin 1999, tous les intéressés peuvent interjeter auprès du Tribunal Administratif appel contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat à la Cour, dans le délai de 40 jours, qui commence à courir à dater du jour de l'affichage de la décision.

Mersch, le 26 mai 2025



le Secrétaire adjoint



pour le Bourgmestre,
l'échevin



ADMINISTRATION COMMUNALE DE MERSCH

B.P. 93 - L-7501 MERSCH - T. +352 32 50 23-1 - INFO@MERSCH.LU - MERSCH.LU